



Commune
De
Fourneaux

N°31-25-RH

**ARRETE PORTANT TABLEAU
ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Année 2025**

**CADRE D'EMPLOIS des adjoints administratifs territoriaux
pour l'accès au GRADE d'adjoint administratif territorial
principal de 2ème classe**

Le Maire de Mairie de Fourneaux
Vu le Code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des
adjoints administratifs territoriaux,
Vu la délibération n°22-2007 du 13 juin 2007 fixant les ratios d'avancement de grade,
Vu l'arrêté en date du 11 octobre 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de
2ème classe est fixé comme suit pour l'année 2025.

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Date d'effet
Mme PEREIRA DA SILVA Emilie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe par ancienneté	1	23/11/2025

Proportion Hommes / Femmes des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Hommes / Femmes susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Article 2 : La secrétaire générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera
transmis au Président du Centre de Gestion de la Savoie, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif
de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut
être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet
www.telerecours.fr.

Fait à FOURNEAUX, le 14 novembre 2025

Notifié à l'intéressée le 14 novembre 2025
Madame Emilie PEREIRA DA SILVA



Le Maire,
François CHEMIN